	Qui délibère ?	Qui détient le pouvoir exécutif ?	Les principaux rôles :
Commune	**Le Conseil Municipal** est composé des conseillers municipaux élus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel. (Le Conseil Municipal de Mornant : 27 conseillers municipaux)	**Le Maire** est élu au sein du Conseil Municipal par l'ensemble des conseillers municipaux.	Responsable des écoles. Mise en place du plan local d'urbanisme (PLU). Services publics (eau, ordures ménagères, voirie communale, éclairage public, …) Etat civil.
Département	**Le Conseil Général** est composé des conseillers généraux élus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel. (Le Conseil Général du Rhône : 54 conseillers généraux représentant les 54 cantons du département du Rhône)	**Le Président du Conseil Général** est élu au sein du Conseil Général par l'ensemble des conseillers généraux.	Responsables des collèges. Aide sociale. Aménagement rural. Routes départementales.
Région	**Le Conseil Régional** est composé des conseillers régionaux élus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel. (Le Conseil Régional de la région Rhône-Alpes : 157 conseillers régionaux représentant les 8 départements de la région Rhône-Alpes)	**Le Président du Conseil Régional** est élu au sein du Conseil Régional par l'ensemble des conseillers régionaux.	Responsable des lycées. Aménagement du territoire. Développement économique de la région.